

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



CERTIFICAT de SPÉCIALISATION RESPONSABLE TECHNICO-COMMERCIAL AGROFOURNITURES

Arrêté du 27 septembre 2002 (Parution au JO le 25 octobre 2002)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Technico-commercial sur un secteur géographique avec un portefeuille client
- ◆ Technico-commercial sur un point de vente
- ◆ Salarié agricole ou responsable d'un atelier de production

FICHE RNCP 38852

NIVEAU 5

Délivré par le Ministère de
l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Licence professionnelle

INSCRIPTION & ADMISSION

SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL
DE POSITIONNEMENT
PERMETTANT
D'ÉVALUER
LA MOTIVATION
ET LE PROJET
PROFESSIONNEL

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.
◆ Être titulaire d'un BTSA spécifique (liste sur arrêté de création). <u>Ou</u> ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent et en rapport avec les diplômes de l'arrêté. <u>Ou</u> ◆ Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport direct avec le contenu et le niveau des diplômes de l'arrêté.	



ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à juin avec des alternances par périodes de 3 à 6 semaines entre centre de formation et entreprise.	
Durée : 1 an en présentiel <u>Centre de formation</u> : 17 semaines (560h) <u>Entreprise</u> : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés.	Durée : 1 an en présentiel <u>Centre de formation</u> : 17 semaines (560 h) <u>Entreprise</u> : 25 semaines
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.	Rémunération : ◆ Par les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur pour les stagiaires de la formation continue. ◆ Par les employeurs pour les salariés en contrat de professionnalisation.

POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT
SUR DEMANDE



OBJECTIFS

Ce Certificat de Spécialisation vise à former des professionnels désireux de :

- ♦ Maîtriser les connaissances scientifiques liées aux productions végétales afin de fournir des conseils adaptés à chaque situation.
- ♦ Comprendre et analyser le fonctionnement d'une entreprise agricole.
- ♦ Mettre en œuvre des actions commerciales efficaces.
- ♦ Renforcer leurs compétences scientifiques et professionnels.

UNE FORMATION
PROFESSIONNALISANTE
RÉALISÉE AVEC LA
PARTICIPATION
D'INTERVENANTS
EXTÉRIEURS SPÉCIALISÉS
DANS LEURS DOMAINES.

CONTENU de FORMATION

UC 1 :

Participer à l'élaboration de la politique commerciale de l'entreprise.

UC 2 :

Utiliser les techniques de vente et de négociation dans le secteur des agrofournitures.

UC 3 :

Gérer l'activité commerciale du secteur des agrofournitures dans le respect de la réglementation.

UC 4 :

Utiliser les connaissances techniques, économiques et réglementaires relatives aux agrofournitures dans le cadre de son activité.



ÉVALUATION - VALIDATION

VALIDATION DE
4 UNITÉS CAPITALISABLES



OBTENTION
DU
DIPLÔME

Diplôme attribué aux candidats ayant obtenu les 3 UC et satisfait aux évaluations certificatives organisées au centre en cours de formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et d'enseignants.

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Pour les personnes en situation
de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

